

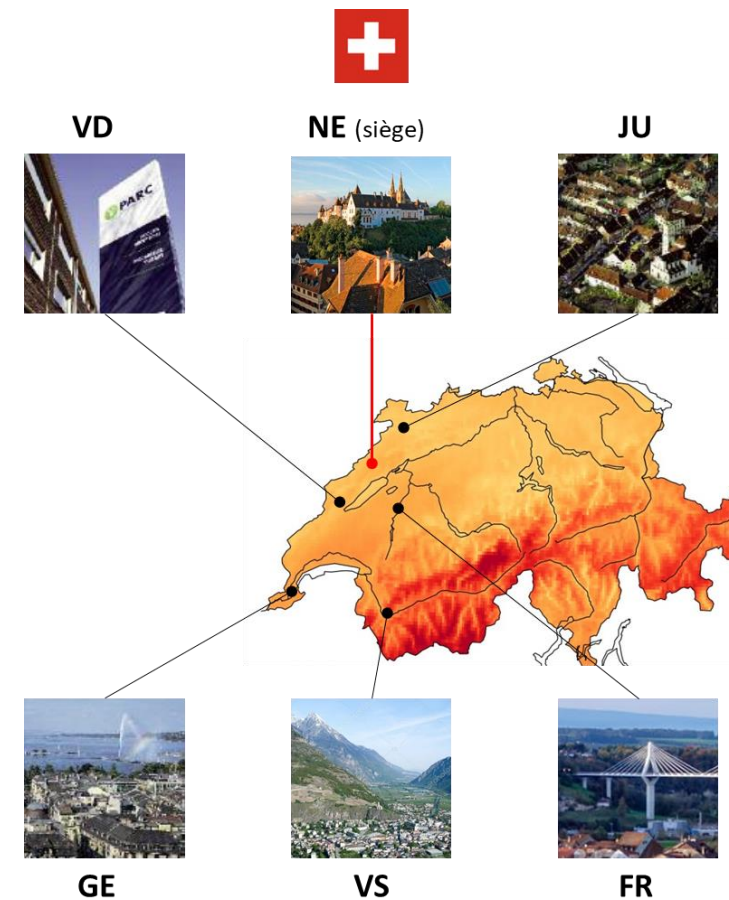
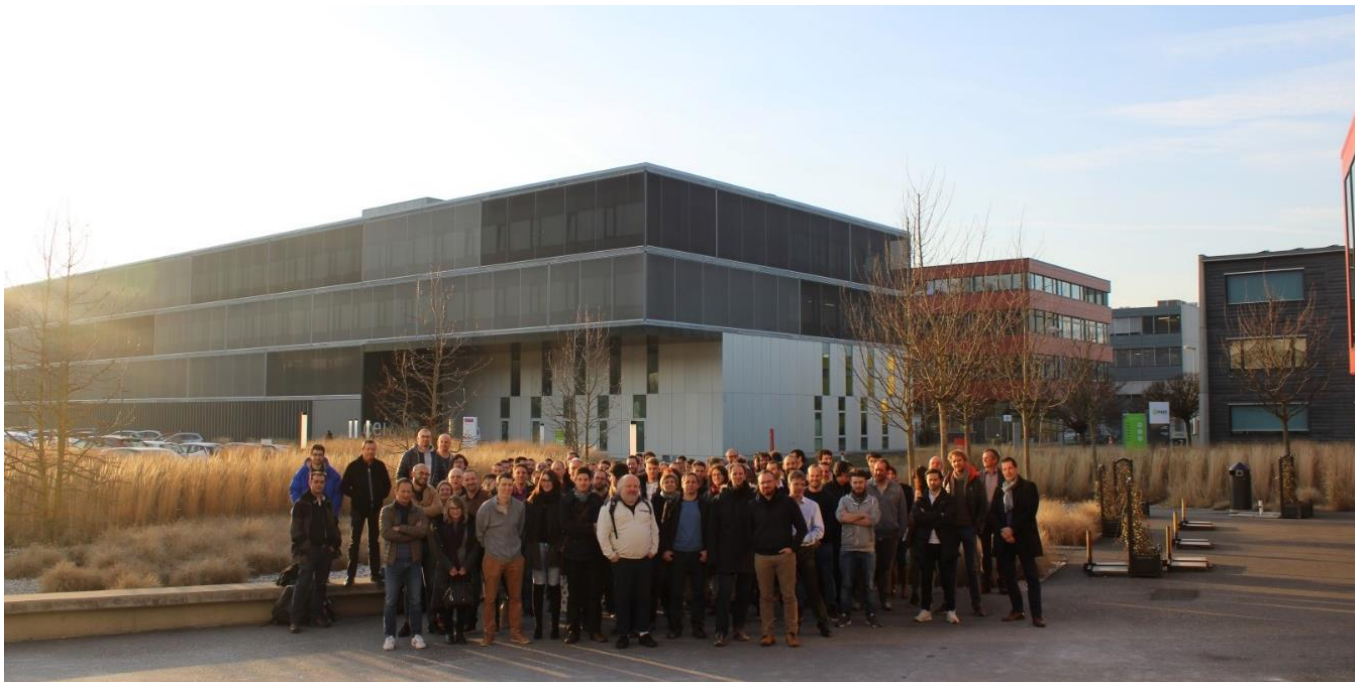


Plan Energie Climat pour les Communes

Juin 2023

Noé Tallon – Chef de projets énergie et climat

Planair, ingénieurs de la transition énergétique



CONTEXTE :



Objectifs
cantonaux

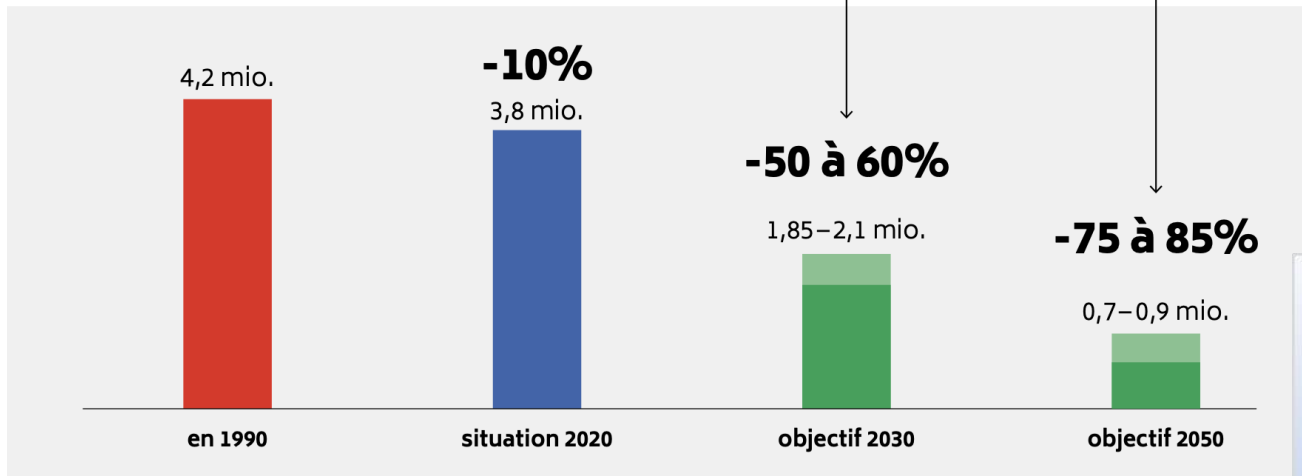
2030

-50 à 60%

2050

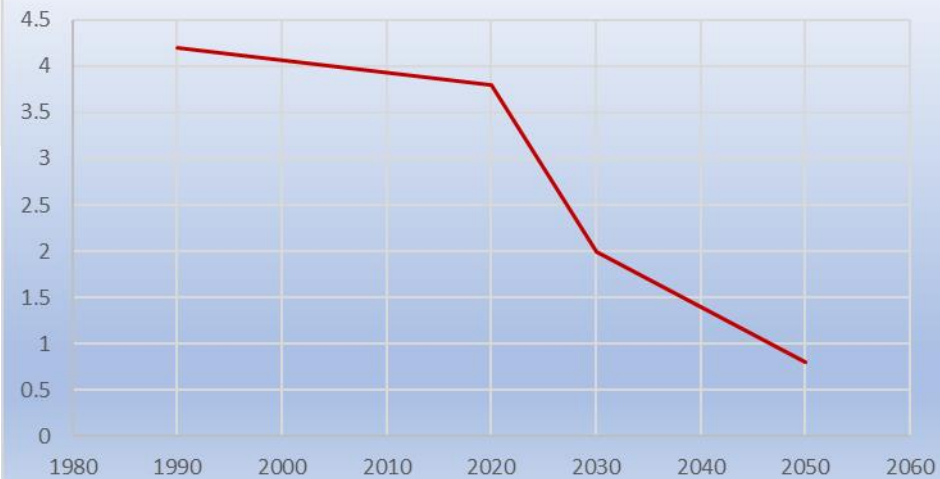
Neutralité
carbone

Émissions de GES dans le Canton de Vaud (en tonnes équivalent- CO_2^*)



**Il faut aller 10 fois plus vite
pour atteindre l'objectif**

émissions de GES et objectifs



Une initiative cantonale



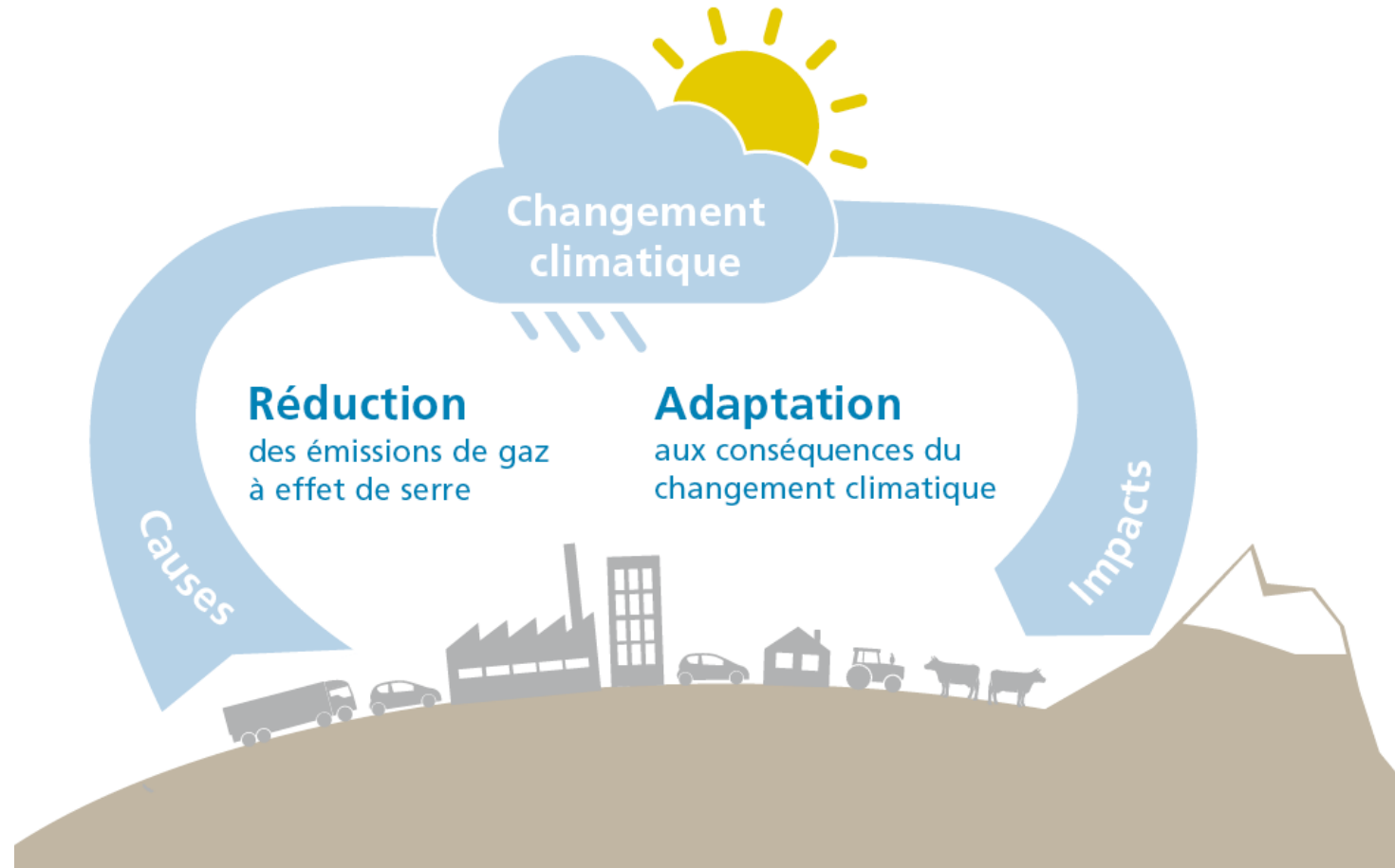
(source : site officiel de l'État de Vaud)



Financement 50%
Outils et diagnostics
Support et suivi

PECC
pour les
communes

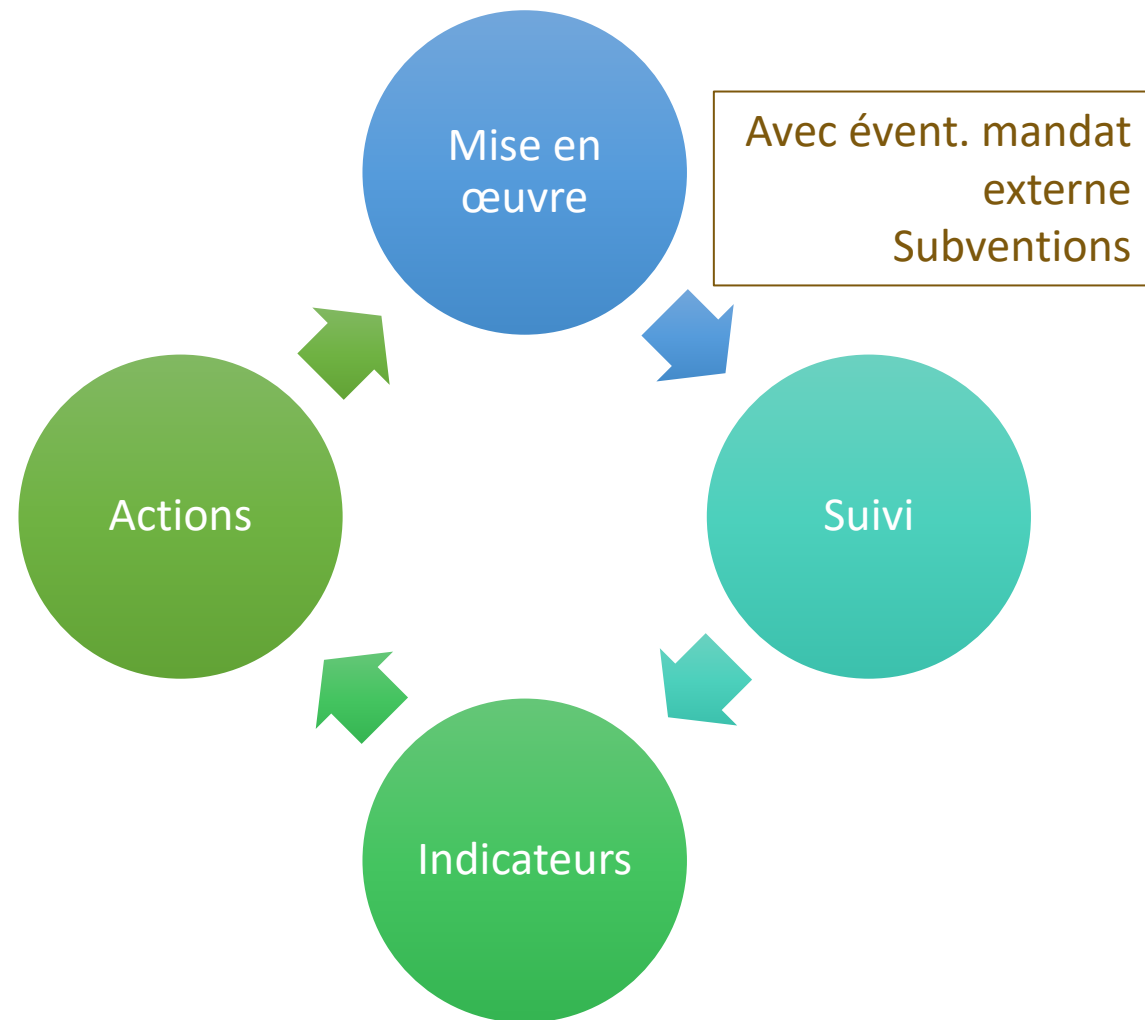
Une feuille de route pour agir sur les causes et conséquences



De l'état des lieux au suivi : un plan d'action sur 4 ans

Phase 1 élaboration du PECC

Phase 2 Suivi

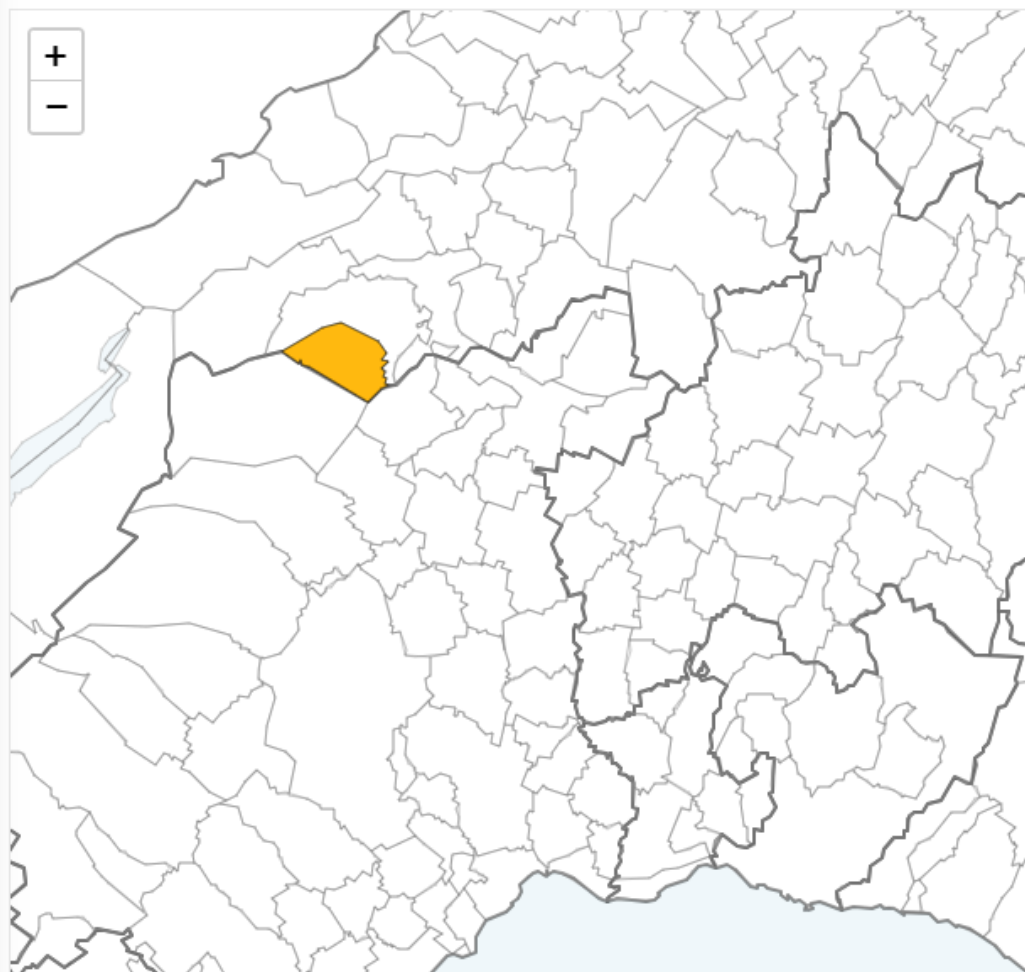


Des outils pour l'état des lieux

Profil énergétique des communes vaudoises

☐ kWh ☒ MWh ☐ GWh ☐ TJ  

Sélectionnez des communes sur la carte ou dans la zone latérale puis naviguez dans les onglets



Synthèse : Canton de Vaud

2022
1'371'038 MWh
PRODUCTION ⚡

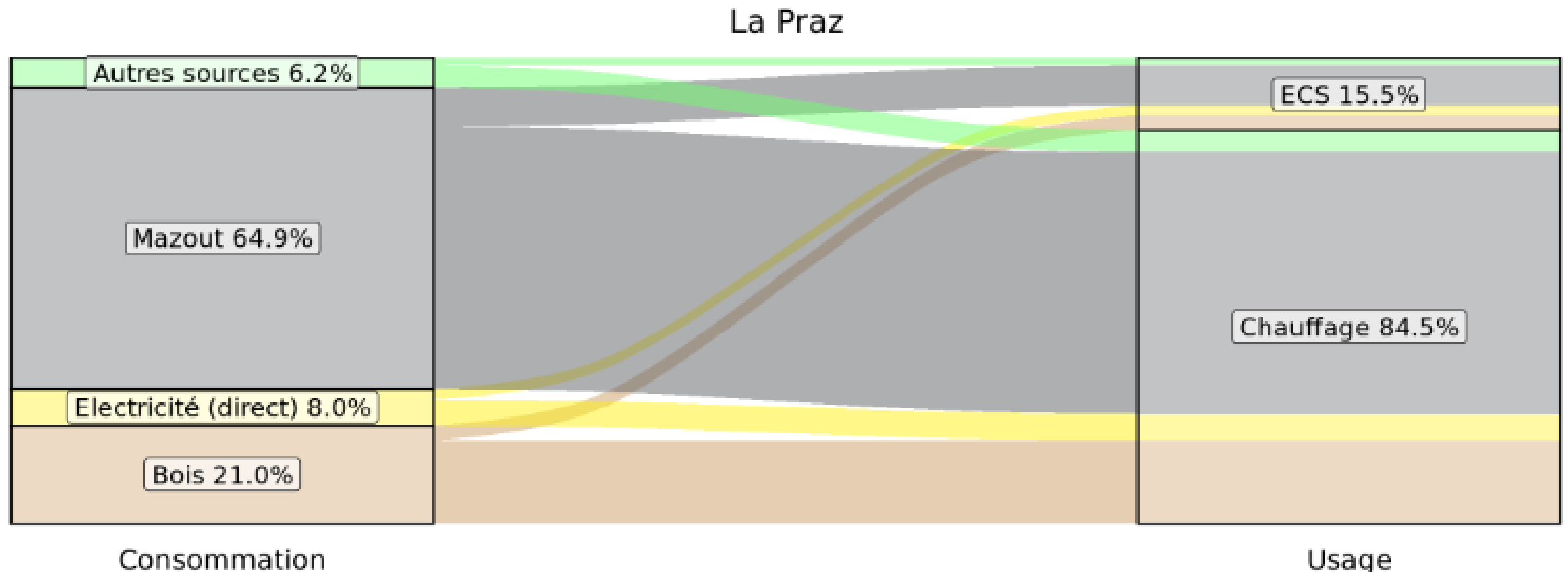
2022
8'072'117 MWh
CONSOMMATION ⌚

Synthèse : Commune(s) sélectionnée(s)

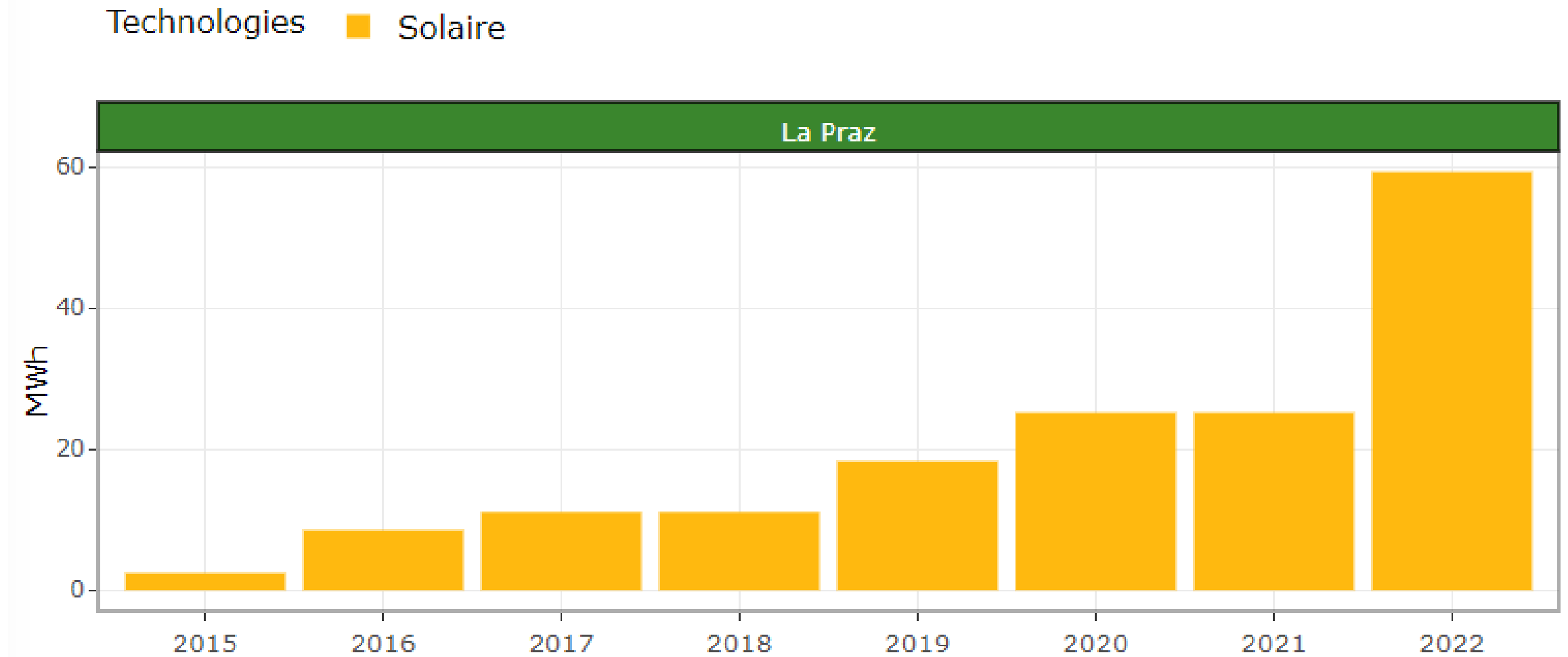
2022
59 MWh
PRODUCTION ⚡

2022
3'007 MWh
CONSOMMATION ⌚

Le profil énergétique de la commune de La Praz



La production solaire sur la commune de La Praz



Définir une stratégie basée sur des fiches action

PECC
Plan énergie et climat communal
Fiches d'action transversales

1

Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité

Certaines communes n'ont pas ou peu de ressources humaines à disposition pour gérer les tâches et les projets en lien avec l'énergie, le climat ou la durabilité. La mise en place d'une commission permet d'accompagner efficacement la politique communale ou intercommunale dans ces domaines.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES

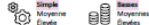
Toutes les fiches

BASES LÉGALES

Loi sur les communes

IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE

Mobil de 1 an
(mise en place)
1-2 ans
2-4 ans



Objectifs

Appuyer la Municipalité sur les aspects d'énergie, de climat et de durabilité.

Permettre l'émergence de nouveaux projets, notamment dans le cadre d'un Fonds communal.

Suivre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique énergétique, climatique et de durabilité.

3 bonnes raisons de le faire

Dynamiser les politiques communales en la matière

Proactive plutôt que réactive, une commission est force de proposition et contribue à thématiser les enjeux d'énergie, de climat et de durabilité. Elle renforce la visibilité de ces thèmes.

Unir ses forces

La création d'une commission permet d'aller chercher des idées et des compétences auprès de personnes motivées et intéressées, issues d'horizons divers. Une commission intercommunale permet de mettre en commun les ressources et de mener à bien des projets sur un périmètre plus large.

Impliquer la population

Une commission consultative peut permettre de renforcer les liens avec la population. Cela permet de canaliser les demandes, de faire remonter les préoccupations et de favoriser l'émergence de projets initiés par la population.

Marche à suivre

1. Déterminer le périmètre (énergie/climat/durabilité) et les missions de la commission.

2. Déterminer la structure la plus adéquate (voir les détails de chaque option au verso):

- Commission de la Municipalité;
- Commission permanente du Conseil;
- Commission liée à un Fonds (cf. fiche ②);
- Commission consultative intercommunale.

3. Prévoir en particulier:

- le nombre et la composition de membres la commission;
- le mode de désignation des membres;
- la durée de nomination (p. ex. une législature);
- les compétences de la commission;
- le mode de fonctionnement (modes décisionnels, présidence, fréquence de réunions, etc.).

4. Adapter les modifications réglementaires/prendre les décisions nécessaires à la mise en place de la commission (cf. ci-contre).

Description

Une commission communale ou intercommunale peut prendre différentes formes:

Commission de la Municipalité

Elle peut être composée de membres de la Municipalité, du Conseil communal ou général, de l'administration et de citoyen-ne-s. Elle est instituée par décision de la Municipalité et nommée par cette dernière.

Un règlement municipal vient idéalement préciser son cahier des charges, qui peut inclure: le suivi de la politique énergétique et climatique; l'appui à la conception d'un Agenda 2030; l'étude préalable de projets ou projets communaux et la formulation de recommandations; la proposition de projets ou l'examen de projets émanant des citoyen-ne-s; l'information et la mise en place d'actions pour favoriser la participation de la population (voir fiche ④).

Commission permanente du Conseil communal/général

(art. 40a de la Loi sur les communes - LC)

Elle est composée uniquement de membres de ce dernier et est instituée par une modification du règlement du Conseil. Le cas échéant, il peut être intéressant de la rattacher à une commission préexistante (commission d'urbanisme p. ex.). Le nombre de ses membres, ainsi que ses tâches et compétences, sont précisées dans le règlement.

Elle peut avoir un rôle consultatif au même titre que la commission de la Municipalité, en particulier concernant l'étude préalable, systématique ou non, de projets de la Municipalité et la formulation de recommandations.

Commission du Fonds pour l'énergie, le climat et/ou le développement durable

Elle peut être composée de membres de la Municipalité, du Conseil communal, de l'administration communale et de citoyen-ne-s. Elle est instituée par le règlement communal mettant en place le fonds (voir fiche ②). Ses tâches se limitent à la gestion et à la promotion du fonds.

Commission consultative intercommunale

Une telle commission est à l'image d'une commission de la Municipalité, mais pour plusieurs communes. Il s'agit d'assigner à un-e membre de la Municipalité ou de l'administration la charge d'y représenter la Commune. La structure mise en place doit privilégier la flexibilité et la simplicité.

Dans les plus petites communes, le Canton encourage la création de commissions intercommunales, qui permettent de mettre les ressources en commun.

Soutien

Les communes peuvent faire appel aux personnes de contact pour les appuyer dans la démarche de mise en place d'une telle commission.

Exemples

Commission à l'échelle communale:

Bourg-en-Lévy: commission de développement durable de la Municipalité

Vevey: commission permanente du Conseil communal (modification du règlement acceptée en mars 2021 par le Conseil).

Epalinges: commission consultative du fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (instituée par l'article 8 du règlement du fonds).

Commission Energie à l'échelle régionale: La commission de l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud, créée en 2016, est consultative et constituée d'experts en énergie et de représentants communaux. Elle offre plusieurs prestations et réalise plusieurs projets dont la création de filiales d'énergie. Par exemple, la fiche "Commission" indiquant notamment les modèles de commission des communes de Rueyres, Dailens, Etagnière, Penthalaz et Jorat-Manthaz.

Contact: Eric Würsten, energie@gros-de-vaud.ch - Tél. 021 881 22 57

Plus d'informations

Exemple de cahier des charges dans le Canton de Fribourg

Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les communes, édité par Caues21, l'association des collectivités publiques romandes engagées pour la durabilité

Personnes de contact

N. Reimann, DGE-DIREN
info.energie@grv.ch - Tél. 021 316 95 50

R. Schweizer, DITS-BuD
r.schweizer@grv.ch - Tél. 021 316 45 24

Chaque fiche contient :

- Les objectifs,
- Les bonnes raisons,
- La marche à suivre,
- La description
- Les subventions
- Des exemples

10 fiches action minimum

Catalogue des fiches d'action [disponible ici](#)

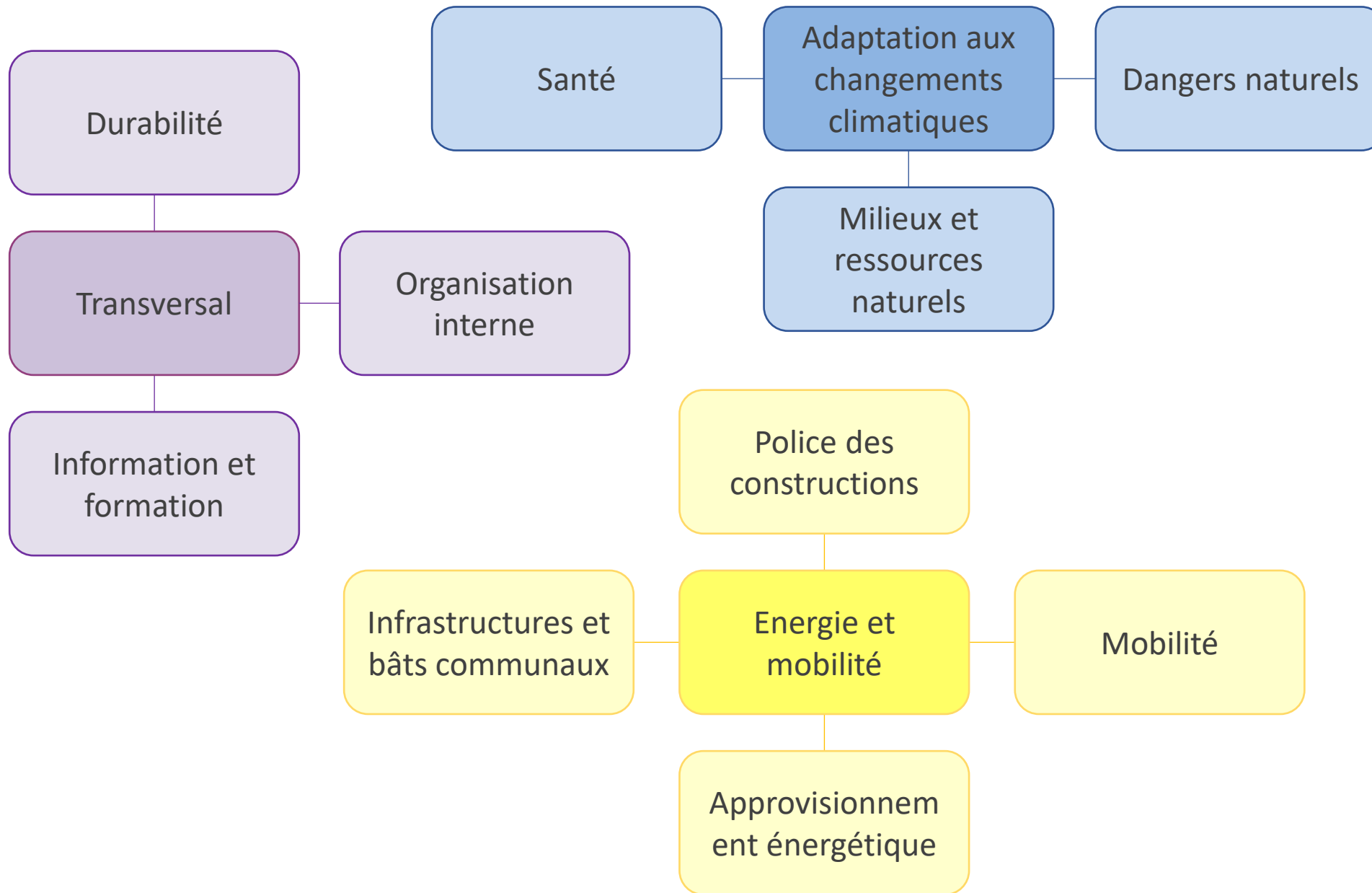
Stratégie et objectifs : 3 thèmes principaux...

Adaptation aux
changements
climatiques

Transversal

Energie et
mobilité

3 thèmes principaux... de nombreuses déclinaisons



Favoriser la participation et l'engagement de la population

La préservation du climat est un enjeu central de notre société. Il s'agit d'un sujet complexe, parfois abstrait et qui semble éloigné dans le temps. Pourtant la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques peuvent apporter des bénéfices immédiats pour notre qualité de vie. Afin de les favoriser, il est important que la population soit sensibilisée, mais également impliquée dans la construction des solutions. Les communes, par leur proximité avec la population, peuvent jouer un rôle clé.



Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal

Lorsque les communes planifient le développement de leur territoire, il est important qu'elles y intègrent une étude sur l'approvisionnement en énergie, appelée planification énergétique. Cela permet d'anticiper les besoins futurs et de favoriser les énergies renouvelables.



Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques

Les changements climatiques augmentent la pression sur les écosystèmes et modifient le microclimat des espaces bâtis. Selon la nature des surfaces, leur perméabilité, la profondeur des sols et le type de couverture végétale, l'impact des canicules ou des crues peut être réduit. En tant que propriétaires ou gestionnaires de milieux naturels, d'arbres ou de surfaces publiques, les communes peuvent agir sur leur qualité, quantité et distribution afin de renforcer la biodiversité.



Bloc transversal : au moins 4 actions

				Appréciation		
				Durée	Implication	Coût
Transversal	Organisation Interne	1	Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité			
		2	Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité			
	Information et Formation interne	3	Former les élu-e-s et le personnel			
		4	Favoriser la participation et l'engagement de la population			
	Durabilité	5	Acheter de manière responsable et sobre en carbone			
		6	Réduire, réutiliser et recycler les déchets			
		7	Organiser et accueillir des manifestations responsables			
		8	Rénover et construire de manière durable les bâtiments publics			
		9	Promouvoir une alimentation locale, saine et durable			

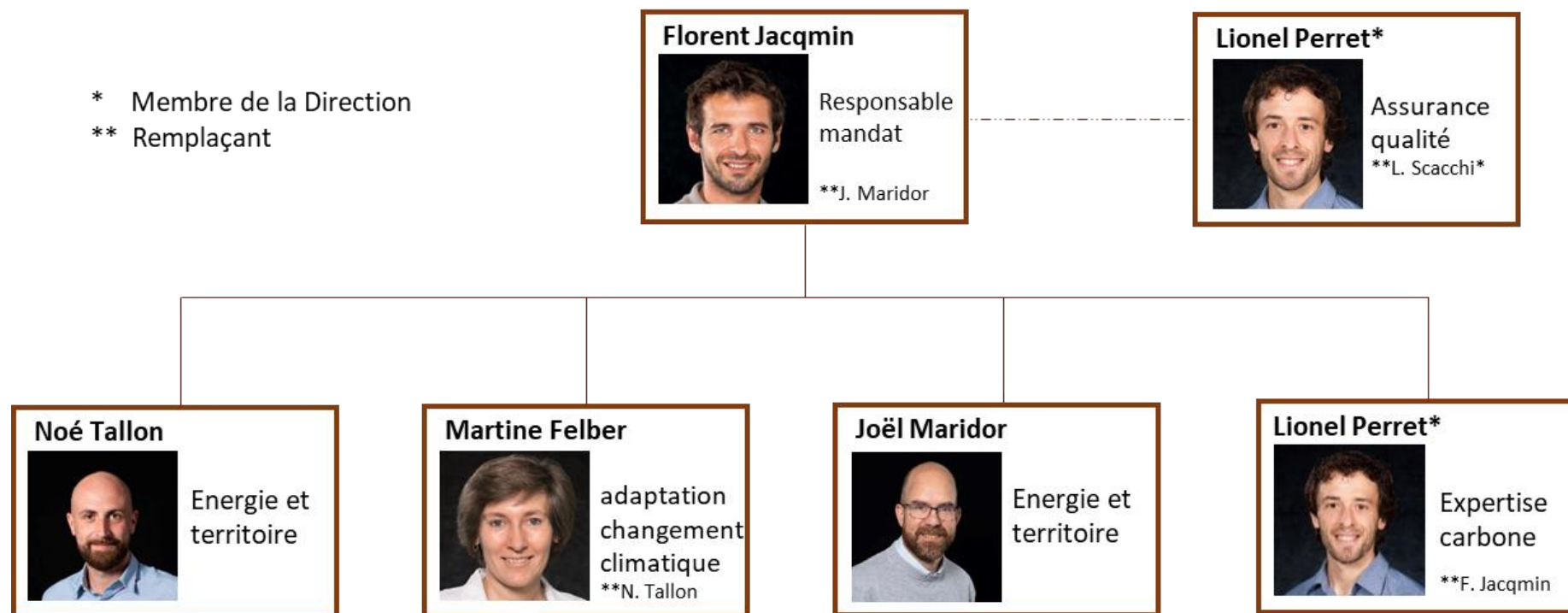
				Appréciation		
				Durée	Implication	Coût
Energie et mobilité	Police des constructions	10	Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité énergétique des bâtiments privés			
	Infrastructures et bâtiments communaux	11	Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments			
		12	Réduire la consommation de l'éclairage public			
	Approvisionnement énergétique	13	Planifier l'approvisionnement en énergie			
		14	Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable			
		15	Développer la production d'électricité photovoltaïque			
	Mobilité	16	Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos			

Bloc Energie & mobilité : au moins 3 actions

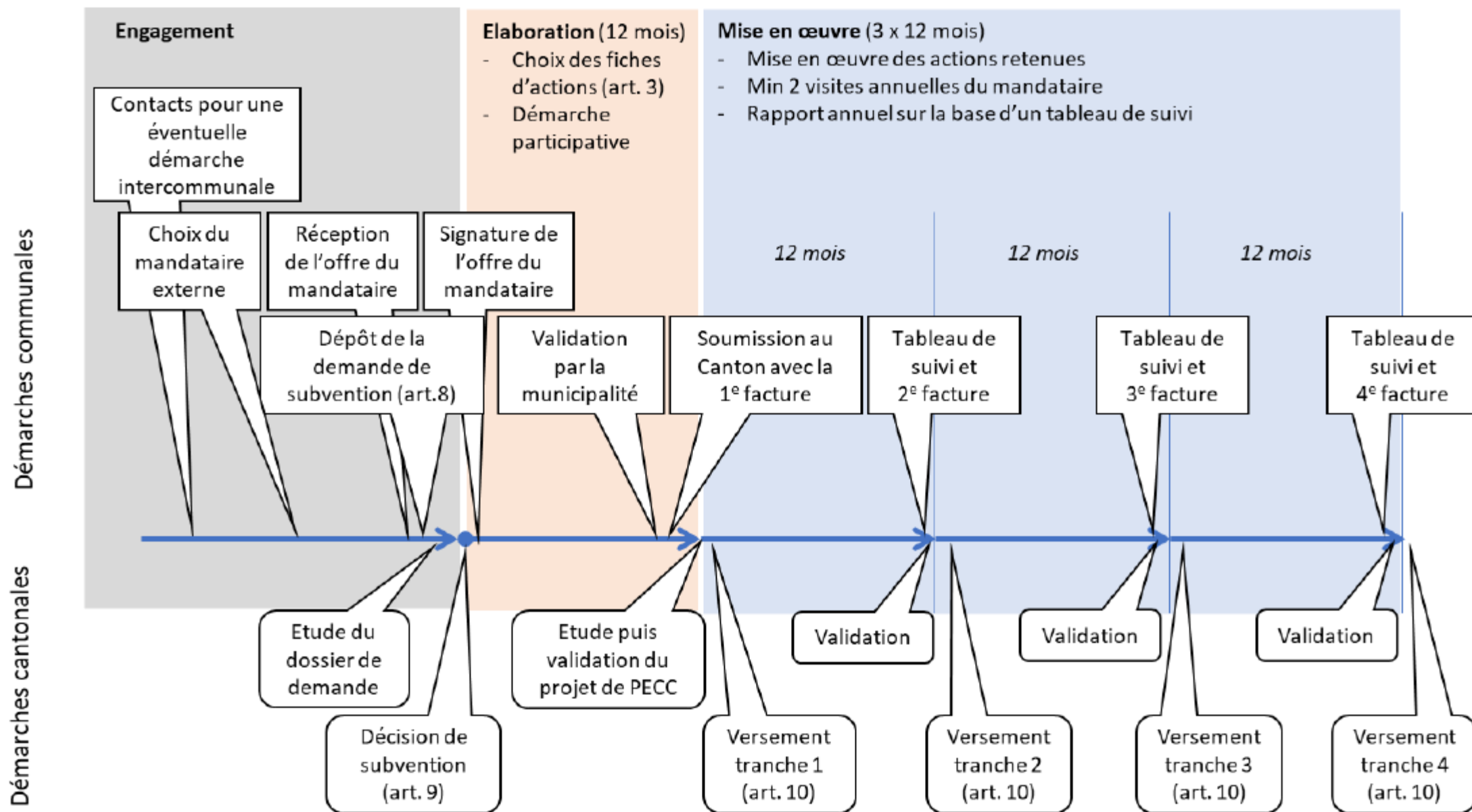
Bloc adaptation : au moins 3 actions

				Appréciation		
				Durée	Implication	Coût
Adaptation aux changements climatiques	Milieux et ressources naturels	17	Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques			
		18	Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes			
		19	Gérer les cours d'eau en tenant compte des changements climatiques			
	Dangers naturels	20	Prévenir et gérer les dangers naturels			
	Santé	21	Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule			

L'équipe de projet



Déroulement du suivi cantonal



Merci pour votre attention

✓ Questions du jour ?

PLANAIR

Ingénieurs conseils en énergies et environnement

Noé Tallon

Chef de projets énergie et climat

T +41 (0)24 566 52 15

noe.tallon@planair.ch

Rue de Galilée 6, Y-PARC
CH - 1400 Yverdon-les-Bains -
Suisse
T +41 (0)32 933 88 53

